

International Standard

Norme internationale



5805

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Mechanical vibration and shock affecting man — Vocabulary

First edition — 1981-10-01

Chocs et vibrations mécaniques affectant l'homme — Vocabulaire

Première édition — 1981-10-01

UDC/CDU 534.831 : 001.4

Ref. No./Réf. no : ISO 5805-1981 (E/F)

Descriptors : humans, human body, vibration, mechanical shock, vocabulary./**Descripteurs :** humain, corps humain, vibration, choc mécanique, vocabulaire.

Price based on 8 pages/Prix basé sur 8 pages

Foreword

ISO (the International Organization for Standardization) is a worldwide federation of national standards institutes (ISO member bodies). The work of developing International Standards is carried out through ISO technical committees. Every member body interested in a subject for which a technical committee has been set up has the right to be represented on that committee. International organizations, governmental and non-governmental, in liaison with ISO, also take part in the work.

Draft International Standards adopted by the technical committees are circulated to the member bodies for approval before their acceptance as International Standards by the ISO Council.

International Standard ISO 5805 was developed by Technical Committee ISO/TC 108, *Mechanical vibration and shock*, and was circulated to the member bodies in December 1979.

It has been approved by the member bodies of the following countries :

Australia	Ireland	South Africa, Rep. of
Belgium	Italy	Spain
Brazil	Japan	Sweden
Czechoslovakia	Korea, Rep. of	Switzerland
Egypt, Arab Rep. of	Mexico	United Kingdom
Finland	Netherlands	USA
France	New Zealand	USSR
Germany, F. R.	Poland	
Hungary	Romania	

No member body expressed disapproval of the document.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 5805 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 108, *Vibrations et chocs mécaniques*, et a été soumise aux comités membres en décembre 1979.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Roumanie
Allemagne, R. F.	Hongrie	Royaume-Uni
Australie	Irlande	Suède
Belgique	Italie	Suisse
Brésil	Japon	Tchécoslovaquie
Corée, Rép. de	Mexique	URSS
Égypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	USA
Espagne	Pays-Bas	
Finlande	Pologne	

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 5805:1981](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/668dab58-31da-4c0f-837bd47aa627411d/iso-5805-1981>

Mechanical vibration and shock affecting man — Vocabulary

0 Scope and field of application

This International Standard defines terms relating to human exposure to mechanical vibration and shock. Terms which have already received a standard definition in ISO 2041, which this vocabulary is intended to supplement, are not included; nor are many unspecialized terms which, although they may be relevant to the scope of this terminology, are readily to be found in general, technical, medical or scientific lexicons. A few synonyms have been included among terms defining directions of vibration and shock affecting man, where widespread use of the synonym is still current. The use of the primary standard term, underlined and entered first, following the numerical identifier, is, however, recommended; and the use of ambiguous synonyms is deprecated.

References to "man" in this draft proposal are to be interpreted in the scientific sense as applying equally to man or woman. References to "shock" are to be understood in the mechanical rather than the medical sense; mechanical shock is defined in ISO 2041.

Within broad categories, the terms are arranged alphabetically in English, with numerical identifiers to facilitate translation into other languages.

1 General

1.01 building vibration (or shock) : Mechanical vibration (or shock) affecting man, or sensed or detectable by man, in or on a building, bridge or other fixed structure.

NOTE — Building vibration disturbing to man is not infrequently associated with noise; and many people have difficulty distinguishing vibratory from acoustical disturbances in buildings.

1.02 footfall : Mechanical vibration, shock motion or noise generated by people moving about in buildings.

1.03 indirect vibration : Mechanical vibration which disturbs man without entering the body (for example, vibration of the visual field).

Chocs et vibrations mécaniques affectant l'homme — Vocabulaire

0 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale définit des termes relatifs à l'exposition des individus aux vibrations et chocs mécaniques. Les termes ayant déjà reçu une définition normalisée dans l'ISO 2041 que ce vocabulaire vise à compléter, ne sont pas inclus; de nombreux termes, non spécialisés, n'y figurent pas non plus, bien qu'ils entrent dans le cadre de la présente terminologie, parce qu'on peut facilement les retrouver dans des lexiques généraux, techniques, médicaux ou scientifiques. Quelques synonymes ont été ajoutés aux termes définissant le sens des vibrations et des chocs affectant l'individu, lorsque l'usage de ces termes est encore largement répandu. Il est cependant recommandé d'utiliser le premier terme normalisé, souligné et figurant en premier juste après l'indice numérique; l'emploi de synonymes ambigus est déconseillé.

Le terme «individu» utilisé ici doit être compris dans son sens scientifique, s'appliquant aussi bien à l'homme qu'à la femme. Le terme «choc» doit se comprendre dans son sens mécanique plutôt que dans son sens médical : le choc mécanique est défini dans l'ISO 2041.

Les termes sont classés à l'intérieur de grandes rubriques et pourvus d'indices numériques, afin de faciliter la traduction dans d'autres langues.

1 Généralités

1.01 vibration (ou choc) d'un bâtiment : Vibration mécanique (ou choc) affectant l'individu ou ressenti ou détectable par l'individu dans ou sur un bâtiment, un pont ou une autre construction fixe.

NOTE — Il arrive assez souvent que les vibrations d'un édifice, gênantes pour l'individu, s'accompagnent de bruit; de nombreuses personnes parviennent mal à distinguer les gênes vibratoires des gênes acoustiques dans les bâtiments.

1.02 bruit de pas : Vibration mécanique, mouvement de choc ou bruit engendré par des personnes se déplaçant dans des bâtiments.

1.03 vibration indirecte : Vibration mécanique qui gêne l'individu sans pénétrer dans son corps (par exemple vibration du champ visuel).

1.04 limb vibrator; segmental vibrator : Vibration machine (usually small) for applying mechanical vibration topically to a human limb or other part of the body for experimental or therapeutic purposes.

1.05 ride : Measurable motion environment (including mechanical vibration, shock, rotational motions, sustained accelerations, etc.) in a vehicle as experienced by the passengers and crew.

1.06 self-applied vibration : Mechanical vibration applied to one's own body for therapeutic, recreational or pleasurable purposes.

1.07 self-induced vibration (in biodynamics) : Endogenous mechanical vibration, that is, oscillatory motion of or within the body induced by muscular activity (such as walking or dancing) or the action of organs (for example, the beating of the heart) (see ISO 2041).

1.08 traffic vibration : Perceptible or measurable mechanical vibration of the ground or of a structure caused by the passage of vehicular traffic.

1.09 vibration (or shock) limit : Quantitative expression which is properly based on adequate statistical data, of the maximum intensity or severity of mechanical vibration (or shock) recommended for human exposure according to a specified criterion (for example, a limit of safe exposure when the criterion is the prevention of injury or disease).

NOTE — International Standards within the scope of evaluating human response to mechanical shock and vibration usually define assessment methods for evaluating human response and particular dose-response relationships. It is, in general, not the function of such International Standards to set absolute exposure limits. The term "vibration (or shock) limit" is sometimes used by appropriate legislative or regulatory authorities, who should be encouraged to use the methods and data presented in International Standards as bases for their decisions.

1.10 vibration (or shock) criterion : Expression of the purpose (for example, to preserve health, efficiency or comfort) to establish a vibration (or shock) limit (see 1.09).

NOTE — Fully expressed, a criterion should also define the scope of the limit and the fraction or percentile of the population to be protected by the limit.

1.11 vibration rating (in biodynamics) : Subjective estimation of vibration intensity or severity using a rating scale or set of numbers obtained by means of psychological testing.

NOTE — Vibration rating is commonly analogous to the scaling of the loudness or perceived noisiness of audible sound.

1.12 vibratory communication : Communication with a person by means of the vibration sense using vibratory signals applied to the body mechanically or induced electrically.

1.04 vibreur : Machine animée d'un mouvement vibratoire (généralement de petite taille) servant à appliquer des vibrations mécaniques localement à un membre humain ou à une autre partie du corps à des fins expérimentales ou thérapeutiques.

1.05 turbulence : Ensemble de mouvements mesurables (y compris les vibrations mécaniques, les chocs, les mouvements de rotation, les accélérations entretenues, etc.) dans un véhicule, ressentis par les passagers et l'équipage.

1.06 vibration auto-appliquée : Vibration mécanique appliquée à son propre corps à des fins thérapeutiques de détente ou pour le plaisir.

1.07 vibration auto-induite (en biodynamique) : Vibration mécanique endogène, c'est-à-dire mouvement oscillatoire du corps ou à l'intérieur du corps induit par l'activité musculaire (marche, danse) ou le fonctionnement des organes (par exemple battement du cœur) (voir ISO 2041).

1.08 vibration due à la circulation : Vibration mécanique perceptible ou mesurable du sol ou d'une construction provoquée par la circulation automobile.

1.09 limite de vibration (ou de choc) : Expression quantitative qui s'appuie, en fait, sur des données statistiques adéquates de l'intensité maximale ou de l'importance du degré de vibration mécanique (ou choc) recommandé pour l'exposition de l'individu en fonction d'un critère spécifique (par exemple, limite d'une exposition sans danger quand ce critère est la prévention de blessure ou de maladie).

NOTE — Des Normes internationales dont l'objet est l'évaluation de la réponse humaine aux chocs et vibrations mécaniques, définissent pour cette évaluation des méthodes d'estimation et les relations particulières entre ces réponses. Ce n'est en général pas le rôle de telles Normes internationales de fixer des limites absolues d'exposition. Le terme «limite de vibration (ou de choc)» est parfois utilisé par les autorités législatives ou réglementaires, qui devraient être encouragées à utiliser les méthodes et données spécifiées dans les Normes internationales comme bases pour leurs décisions.

1.10 critère de vibration (ou de choc) : Expression de la finalité (assurer la santé, l'efficacité ou le confort, par exemple) de l'établissement d'une limite de vibration (ou de choc) (voir 1.09).

NOTE — Pour être complet, un critère devrait également définir le but de cette limite et la fraction ou le pourcentage de la population protégée par cette limite.

1.11 taux de vibration (en biodynamique) : Estimation subjective de l'intensité des vibrations ou de leur importance à l'aide d'une échelle de mesure ou d'une série de chiffres déterminés par des essais psychologiques.

NOTE — Le taux de vibration est généralement analogue aux échelles de sonie ou de bruyance perçue d'un son audible.

1.12 communication vibratoire : Communication avec une personne en se servant de la perception de la vibration à l'aide de signaux vibratoires appliqués au corps par des moyens mécaniques ou par des inductions électriques.

2 Terms characterizing mechanical vibration or shock affecting man

2.01 exposure time : Period of time over which mechanical vibration (or a series of repeated shocks) acts, or is deemed effectively to act.

2.02 multi-axis vibration (or shock) : Multi-directional vibration or shock : Mechanical vibration (or shock) acting upon man in more than one direction at the same time.

2.03 pitch : Rotational motion about a y-axis.

2.04 roll : Rotational motion about an x-axis.

2.05 x-axis vibration (or shock) (pertaining to whole-body vibration) : Mechanical vibration or shock acting along the postero-anterior or back-to-front axis of the body.

NOTE — Synonyms (deprecated) : fore-and-aft vibration, surge, shunt, transverse vibration, longitudinal vibration.

2.06 y-axis vibration (or shock) (pertaining to whole-body vibration) : Mechanical vibration (or shock) acting laterally (sideways) upon the body.

NOTES

1 In a right-handed orthogonal co-ordinate system the direction of the y-axis is deemed conventionally to point from right to left.

2 Synonyms (deprecated) : side-to-side vibration, sway, transverse vibration.

2.07 yaw : Rotational motion about a z-axis.

2.08 z-axis vibration (or shock) (pertaining to whole-body vibration) : Mechanical vibration (or shock) acting along the caudocephalic foot-to-head axis of the human body.

NOTE — Synonyms (deprecated) : vertical vibration, heave, longitudinal vibration.

3 Terms relating to biodynamics

3.01 basicentric co-ordinate system : Right-handed orthogonal co-ordinate system originating at a point in, or related to, a contact surface (for example, the floor of a vehicle or the seat on an experimental motion device) from which mechanical vibration or shock is considered to enter the human body.

NOTE — Such a system may also originate remotely at some defined point (for example, the centre of gravity of a vehicle) to which the resulting motion of man may be related.

2 Termes caractérisant les vibrations mécaniques ou les chocs affectant l'individu

2.01 temps d'exposition : Période pendant laquelle une vibration mécanique (ou une série de chocs répétés) agit ou semble avoir véritablement agi.

2.02 vibration (ou choc) multiaxiale; vibration (ou choc) multidirectionnelle : Vibration mécanique (ou choc) agissant sur l'individu dans plus d'une direction à la fois.

2.03 tangage : Mouvement de rotation autour de l'axe des y.

2.04 roulis : Mouvement de rotation autour de l'axe des x.

2.05 vibration (ou choc) suivant l'axe des x (appartenant à des vibrations globales du corps) : Vibration ou choc mécanique agissant le long de l'axe postéroantérieur, ou dos-poitrine, du corps.

NOTE — Synonymes déconseillés : vibration transversale, vibration sagittale.

2.06 vibration (ou choc) suivant l'axe des y (appartenant à des vibrations globales du corps) : Vibration (ou choc) mécanique agissant latéralement (de côté) sur le corps.

NOTES

1 Dans un système orthonormé, du premier quadrant, la direction suivant l'axe des y est considérée conventionnellement de droite à gauche.

2 Synonymes déconseillés : va et vient; vibration transversale.

2.07 lacet : Mouvement de rotation autour de l'axe des z.

2.08 vibration (ou choc) suivant l'axe des z (appartenant à des vibrations globales du corps) : Vibration (ou choc) mécanique agissant le long de l'axe caudo-céphalique (des pieds à la tête) du corps humain.

NOTE — Synonymes déconseillés : vibration verticale; vibration longitudinale.

3 Termes se rapportant à la biodynamique

3.01 système de coordonnées basicentrique : Système orthogonal de coordonnées, suivant la main, droite partant d'un point d'une surface de contact, ou relié à cette surface (par exemple, plancher d'un véhicule ou siège d'un dispositif expérimental de mouvement). Cette surface de contact est considérée comme étant la surface à partir de laquelle la vibration ou le choc mécanique pénètrent dans le corps humain.

NOTE — Un tel système peut également prendre son origine en un autre endroit, en un point défini (le centre de gravité d'un véhicule, par exemple) auquel il est possible de rapporter le mouvement résultant de l'individu.

3.02 biodynamic co-ordinate system : Right-handed orthogonal co-ordinate system used in biodynamics, having an anatomically defined origin located within the human (or animal) body.

NOTES

1 The region or segment of the body for which a biodynamic co-ordinate system is defined should be designated in parentheses (unless clearly implied), for instance : "biodynamic co-ordinate system (hand)"; "biodynamic co-ordinate system (head)" and so on.

2 Biodynamic co-ordinate systems are fixed in the body with respect to bony reference points, and so move with the body (cf. basicentric co-ordinate systems). The biodynamic co-ordinate systems of the major axial segments of the body (pelvis; torso; head) can, however, assume different orientations with respect to one another, depending on the posture.

3 It is implicit in the definition of any biodynamic co-ordinate system that the origin can be described precisely by reference to designated bony reference points. For *in vivo* studies, this usually requires that the bony points can be identified radiographically.

4 The use of ill-defined or deformable (non-skeletal) parts of the body, such as the heart or the buttocks, as origins for biodynamic co-ordinate systems leads to a lack of precision in defining vibration and shock motion of the body and its organs, and is accordingly deprecated.

5 Mechanical vibration or shock inputs to man or to a human analogue may be described with reference to either a biodynamic or a basicentric co-ordinate system, depending upon which is most appropriate to the measured response or to the circumstances of exposure. Whenever practicable, however, the use of a biodynamic co-ordinate system is preferred.

3.03 biodynamics : Science of the physical, biological and mechanical properties or responses of the body, its tissues, organs, parts and systems, either with reference to impressed forces or motion (external biodynamics) or in relation to the body's own mechanical activity (internal biodynamics).

3.04 contact surface : Surface or area through which mechanical vibration or shock is applied to the body.

3.05 dummy : Test device or physically realisable model simulating one or more of the anthropometric or dynamic characteristics of the human or animal body for experimental or test purposes.

NOTE — Various qualifying words are used to indicate the purpose or nature of dummies. For example, an anthropomorphic dummy (mannequin) simulates the general appearance and anatomical features (although not necessarily the innate biodynamics) of the human body; an anthropometric dummy is constructed to reproduce the dimensions and ranges of movement of the human body (at a specified percentile); an anthropodynamic dummy simulates the dynamic characteristics of the human body in one or more axes; and a kinematic dummy simulates certain of the ballistic properties of the body without necessarily reproducing at all realistically the human form or anatomical features.

3.02 système de coordonnées biodynamiques : Système de coordonnées orthogonales, suivant la main droite, utilisé en biodynamique, ayant une origine définie anatomiquement se situant à l'intérieur du corps humain (ou animal).

NOTES

1 La région (ou le segment) du corps pour laquelle on définit un système de coordonnées biodynamiques doit être indiquée entre parenthèses (à moins que ce ne soit évident) par exemple : «système de coordonnées biodynamiques (main)»; «système de coordonnées biodynamiques (tête)» etc.

2 Les systèmes de coordonnées biodynamiques sont inscrits dans le corps en faisant référence à des repères osseux, qui bougent donc avec le corps (par exemple systèmes de coordonnées basicentriques). Les systèmes de coordonnées biodynamiques des principaux segments axiaux du corps (pelvis, torse, tête) peuvent toutefois prendre des orientations différentes les uns par rapport aux autres, en fonction de la posture.

3 La définition de tout système de coordonnées biodynamiques indique implicitement que l'origine peut être décrite de façon précise en se référant à des repères osseux spécifiés. Pour des études *in vivo*, il faut généralement que les repères osseux puissent être identifiés par radiographie.

4 Il est déconseillé d'utiliser des parties du corps mal définies ou sujettes à déformation (ne faisant pas partie du squelette), telles que le cœur ou le sérant, comme origine de systèmes de coordonnées biodynamiques, étant donné que cela aboutit à un manque de précision dans la définition des vibrations et des mouvements de choc du corps et de ses organes.

5 La vibration mécanique ou le choc appliqué à l'individu ou à un être semblable à l'individu peut se décrire en faisant référence soit à un système de coordonnées biodynamiques, soit à un système de coordonnées basicentriques selon ce qui est le mieux approprié à la réponse mesurée ou aux circonstances de l'exposition. Toutefois, chaque fois que possible, l'utilisation d'un système de coordonnées biodynamiques est préférable.

3.03 biodynamique : Science étudiant les propriétés, ou réponses, physiques, biologiques et mécaniques du corps, ses tissus, ses organes, ses éléments et ses systèmes, soit vis-à-vis des forces ou des mouvements appliqués (biodynamique externe) soit en fonction de la propre activité mécanique du corps (biodynamique interne).

3.04 surface de contact : Surface (ou plan) par laquelle la vibration ou le choc mécanique est appliqué au corps.

3.05 mannequin : Dispositif d'essai ou modèle physiquement ressemblant, reproduisant une ou plusieurs des caractéristiques anthropométriques ou dynamiques du corps humain ou animal à des fins d'expériences ou d'essais.

NOTE — Divers qualificatifs servent à indiquer la finalité ou la nature des mannequins. Par exemple, un mannequin anthropomorphe simule l'apparence générale et les caractéristiques anatomiques du corps humain (sans toutefois reproduire obligatoirement la biodynamique innée); un mannequin anthropométrique est conçu pour reproduire les dimensions et les amplitudes de mouvements du corps humain (à un pourcentage donné); un mannequin anthropodynamique simule les caractéristiques dynamiques du corps humain selon un ou plusieurs axes; et un mannequin cinématique reproduit certaines des propriétés ballistiques du corps sans obligatoirement reproduire de façon réaliste la forme humaine ou les caractéristiques anatomiques.

3.06 hand-arm system : Human forelimb, considered as a vibration or shock receiver.

3.07 hand-transmitted vibration (or shock) : Mechanical vibration or shock applied or transmitted directly to the hand-arm system (usually through the hand or fingers), for example, from the handles of power tools or from workpieces shaken by vibrating or impacting tools.

3.08 regional vibration (or shock) : Mechanical vibration (or shock) applied or transmitted to a particular region of the human body (usually distinguished from a whole-body input) such as the hand-arm system or the head.

NOTE — Synonym : segmental vibration.

3.09 whole-body vibration (or shock) : Mechanical vibration (or shock) transmitted to the body as a whole.

4 Terms describing human response to motion

4.01 comfort : Subjective state of well-being in relation to an induced environment including mechanical vibration (or shock).

NOTE — Comfort connotes the absence of disturbing or intrusive factors. It is a complex entity depending upon the effective summation of all the physical factors present in the induced environment, as well as upon individual sensitivity to those factors.

4.02 equal vibration sensation contour : Values of equal vibration sensation magnitude as a function of frequency of vibration.

4.03 habituation : Reduction of a human response (for example, motion sickness or subjective vibration severity rating) to motion, vibration or shock as a result of cumulative or repeated exposure to the stimulus.

NOTE — Synonyms (deprecated) : acclimatization, adaptation.

4.04 motion sickness; kinetosis : Vomiting (emesis), nausea or malaise provoked by actual or perceived motion of the body or its surroundings.

NOTE — The condition popularly takes many names according to context (for example, seasickness, air-sickness, car-sickness).

4.05 motion sickness incidence : Fraction (usually expressed as a percentage) of a group or population of people who succumb to motion sickness in a specified condition of provocative motion.

3.06 système main-bras : Membres supérieurs de l'individu considérés comme récepteurs de vibrations ou de chocs.

3.07 vibration (ou choc) transmise par la main : Vibration (ou choc) mécanique appliquée ou transmise directement au système main-bras (généralement par l'intermédiaire de la main ou des doigts), par exemple, partant des poignées d'outils électriques ou de pièces animées d'un mouvement sous l'action d'une machine vibrante ou percutante.

3.08 vibration (ou choc) régionale : Vibration (ou choc) mécanique appliquée ou transmise à un endroit particulier ou à une région du corps humain (généralement distincte d'une force appliquée à tout le corps) tel que le système main-bras ou la tête.

NOTE — Synonyme : vibration segmentale.

3.09 vibration globale du corps (ou choc) : Vibration (ou choc) mécanique transmise à l'ensemble du corps.

4 Termes décrivant les réponses humaines au mouvement

4.01 confort : État de bien-être subjectif par rapport au milieu environnant induit, y compris les vibrations (ou chocs) mécaniques.

NOTE — Le terme de confort implique l'absence de facteurs perturbateurs contraignants. C'est une entité complexe dépendant d'une part de la somme réelle de tous les facteurs présents dans l'environnement induit et d'autre part de la sensibilité des individus à l'égard de ces facteurs.

4.02 tracé des vibrations équivalentes ressenties : Valeurs de l'amplitude des vibrations équivalentes ressenties en fonction de la fréquence des vibrations.

4.03 Accoutumance : Réduction de la réponse humaine (cinétose, ou taux subjectif de l'importance de vibration) aux mouvements, aux vibrations ou aux chocs résultant d'une exposition cumulée ou répétée ou stimulée.

NOTE — Synonymes déconseillés : acclimatation, adaptation.

4.04 mal des transports; cinétose : Vomissements (émèse), nausées ou malaise provoqués par un mouvement réel ou perçu du corps ou de ce qui l'entoure.

NOTE — Cet état prend dans le langage populaire des expressions différentes selon le contexte (mal de mer, mal de l'air, mal de voiture par exemple).

4.05 incidence de la cinétose : Fraction (généralement exprimée sous forme de pourcentage) d'un groupe ou d'une population d'individus succombant à la cinétose dans une condition donnée de mouvement provocateur.

4.06 ride quality : Degree (which may be quantifiable) to which the whole experience (including the motion environment and other factors) of a journey by vehicle is perceived and rated favourably or unfavourably by the passenger.

4.07 vibration (or shock or impact) tolerance : Maximum severity of mechanical vibration (or shock) tolerable by an individual or, on the average, by a group or population according to a vibration or shock criterion.

4.06 qualité du transport : Degré de perception (éventuellement quantifiable) des imperfections (y compris l'ensemble des mouvements et autres facteurs) d'un transport au cours d'un trajet et estimation favorable ou non du trajet par le passager.

4.07 tolérance de vibration (ou de choc ou d'impact) : Importance maximale de la vibration (ou choc) mécanique tolérable par un individu ou, en moyenne, par un groupe ou une population en fonction d'un critère de vibration ou de choc.